



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SAMEDI 25 AVRIL 2026

Le vingt-cinq avril deux-mille vingt-six à 10H00, le conseil municipal de Champcevrains, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANCHIS, maire.

Étaient présents: Mesdames BUSSON Jeannine, COMMEAU-PINEL Annie, VALQUE Cécile, KRUIZINGA Wilma, et Messieurs SANCHIS Jean-Pierre, DENIS Jérôme, MARINGE Roland, DUPERROY Cédric, DUMOUTIER David, BOMBERAULT Joan.

Était absente excusée: Madame PRISOT Marie-Claude

Monsieur Cédric DUPERROY a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jacques SQUERY, assiste à la séance en qualité d'auditeur silencieux.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 10 heures, et rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Approbation des comptes de gestion (budget principal et budget lotissement)
- Vote des comptes administratifs (budget principal et budget lotissement)
- Affectation de résultats
- Approbation opération réfection assainissement
- Attribution marchés de travaux réfection assainissement
- Vote des budgets (budget principal et budget lotissement)
- Règlement financier SDEY
- Vote des taux communaux
- Vote des subventions
- Questions diverses.
- Commissions thématiques commune
- Commissions thématiques CCPF
- Broyage des chemins
- Exonération fiscale

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MARS 2026

Le compte rendu n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET INVESTISSEMENT)

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget d'investissement, comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

07200 - CHAMPEVRAIS

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	624 073,41	537 279,54	1 161 352,95
Titres de recette émis (b)	30 309,2	399 367,8	429 677,0
Reductions de titres (c)		335,00	335,00
Recettes nettes (d = a - c)	30 309,2	399 032,8	429 342,0
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (e)	624 073,41	537 279,54	1 161 352,95
Mandats émis (f)	81 944,8	392 355,7	474 300,5
Annulations de mandats (g)		€ 501,30	€ 501,30
Dépenses nettes (h = f - g)	81 944,8	391 854,4	473 799,2
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 117,4	
(h - d) déficit	5 635,5		30 45,2

APPROBATION COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT EXERCICE 2025

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce compte de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 pour le budget lotissement, comme suit :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02/2025 - LE TITRE "BUDGET PRINCIPAL"

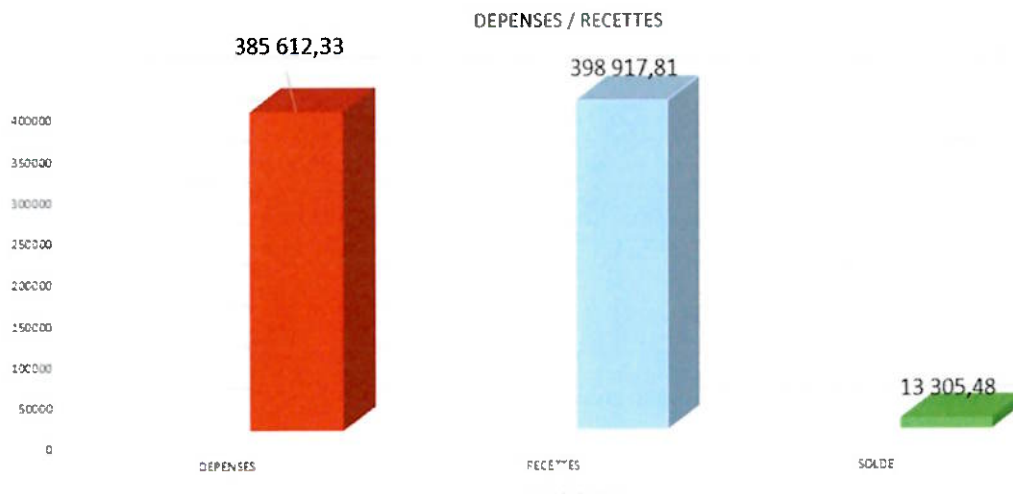
Exercice 2025

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
I.1 - Budget principal de fonctionnement					
TOTAL I.1					
I.2 - Budget principal d'investissement					
TOTAL I.2					
TOTAL I					
II - Budget des services non personnalisés					
II.1 - Investissement					
II.2 - Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budget des services personnalisés					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

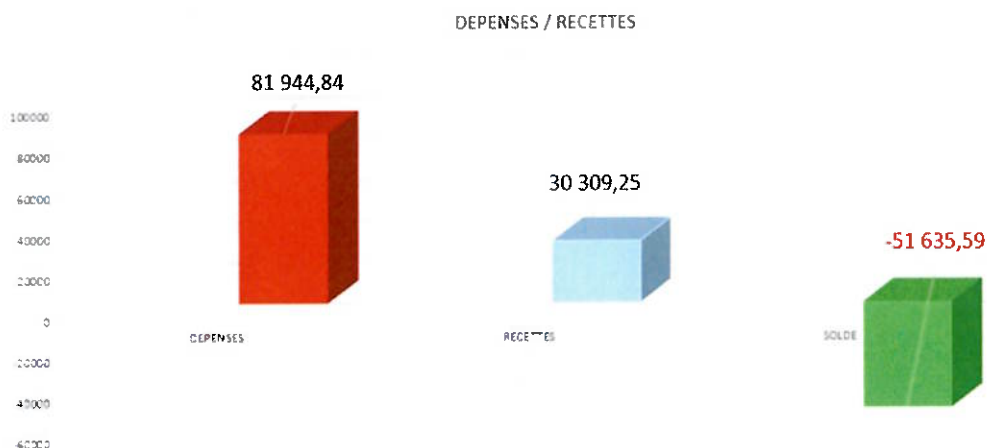
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le maire présente le compte administratif 2025, en dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal, et souligne que celui-ci présente un résultat excédentaire, comme présenté ci-après :

RESULTAT 2025 EXPLOITATION



RESULTAT 2025 INVESTISSEMENT



Le rapport du maire entendu, celui-ci quitte la séance, et confie la présidence du conseil à Monsieur Roland MARINGE, premier adjoint chargé de soumettre au vote l'approbation du compte administratif 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres le compte administratif 2025, pour les sections de fonctionnement et investissement tel que présenté.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 -- BUDGET LOTISSEMENT

Le maire présente le compte administratif 2025, du budget lotissement.

Il précise qu'aucune écriture n'a été passée, tant en dépenses qu'en recettes au cours de l'exercice écoulé.

Le vote du compte administratif a lieu sous la présidence de Monsieur MARINGE Roland, premier adjoint, le maire, quitte la séance durant le vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des membres, le compte administratif de l'exercice 2025, du budget lotissement comme suit :

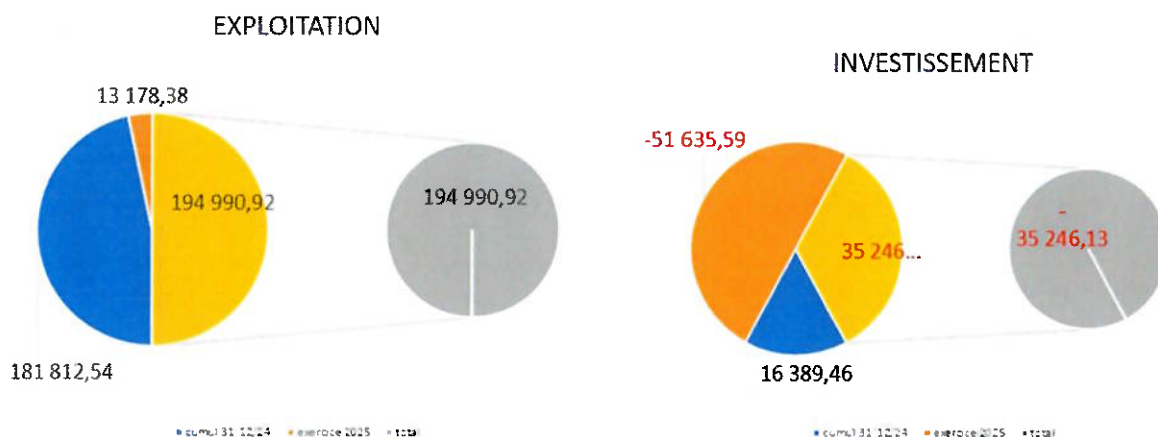
Fonctionnement dépenses :	0,00 €
Fonctionnement recettes :	0,00 €
Investissement dépenses :	- 85 878,33 €
Investissement recettes :	0,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres le compte administratif 2025, pour le budget annexe Lotissement en fonctionnement et investissement tel que présenté.

RESULTATS D'EXERCICES CUMULES AU 31 DECEMBRE 2025

Le maire présente les résultats d'exercices cumulés pour les budgets exploitation et investissement.

RESULTATS CUMULES AU 31/12/2025



Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres les résultats d'exercices cumulés au 31 décembre 2025, pour les budgets exploitation et investissement tels que présentés.

APPROBATION OPERATION DE REFECTION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le maire présente le coût des travaux de réfection du réseau de collecte des eaux usées, arrêté au stade de l'APD.

Il propose de retenir l'offre comprenant la réfection en canalisation fonte et non polypropylène, qui est préconisée par l'AESM, et la réfection des enrobés, uniquement en largeur des tranchées et non pleine largeur de chaussée, comme un temps envisagé avec le concours financier du CD89.

Le montant des travaux s'établissant alors à 725 895,12 hors taxes, comme suit :

	MOE	Mieux disant			Ecart MOE / ENT
		LOT 1	LOT 2	LOT 3	
	Estimation	Gpt Merlin TP - Terideal (variante)	A3SN	HABERT	
LOT 1	538 133,00	549 486,92			PP
LOT 2	23 801,00		18 344,20		
LOT 3	78 175,00			126 714,00	
Total	640 109,00		694 545,12		8,50%
LOT 1 + PSE1	546 284,00	580 836,92			FONTE + ENROBE TRANCHEE
LOT 2	23 801,00		18 344,20		
LOT 3	78 175,00			126 714,00	
Total avec PSE1 HT	648 260,00		725 895,12		11,98%
LOT 1 + PSE2	637 268,00	627 371,92			PP+ ENROBE LARGEUR
LOT 2	23 801,00		18 344,20		
LOT 3	78 175,00			126 714,00	
Total avec PSE2	739 244,00		772 430,12		4,49%
LOT 1 + PSE1 + PSE2	645 419,00	658 721,92			FONTE+ ENROBE +LARGEUR
LOT 2	23 801,00		18 344,20		
LOT 3	78 175,00			126 714,00	
Total avec PSE1+PSE2	747 395,00		803 780,12		7,54%

A l'issue de la présentation, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres, le coût des travaux de réfection du réseau de collecte des eaux usées, à sept cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et douze centimes, hors taxes (725 895,12 HT).

ATTRIBUTION LOTS MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le maire indique qu'après analyse conjointe avec les services de l'Agence Technique Départementale et le chargé d'affaires au sein du cabinet GUICHARD et Associés, des différents offres reçues, suite à la publication du marché de travaux, les offres les mieux disantes se décomposent comme suit :

Lot 1 Réseaux d'assainissement	:	Entreprise Gpt MerlinTP - Terideal	580 836,92 € HT
Lot 2 Contrôles des travaux du lot 1	:	Société A3SN	18 344,20 € HT
Lot 3 Poste de refoulement	:	Entreprise HABERT	126 714,00 € HT

A l'issue de la présentation, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, d'attribuer les lots pour la rénovation du réseau de collecte des eaux usées, tels que présentés supra.

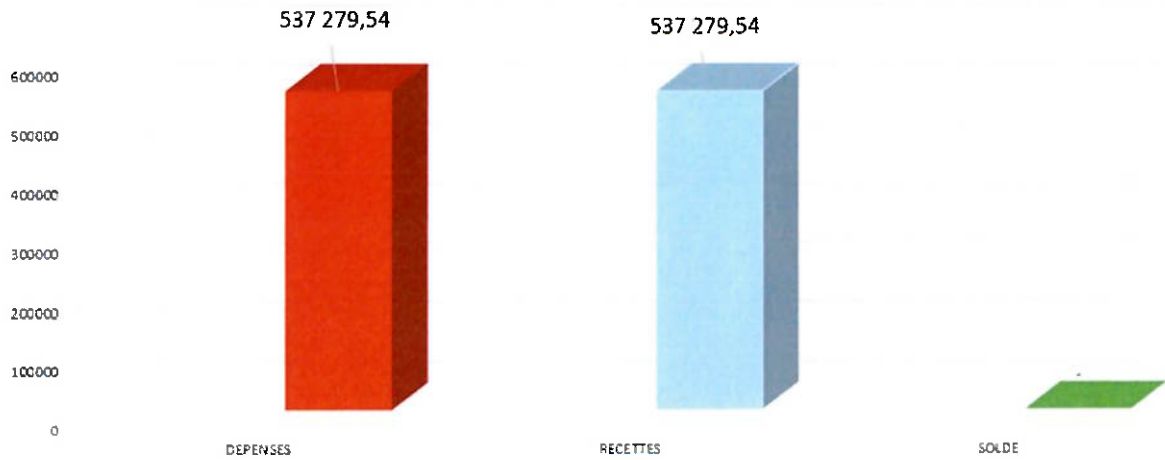
VOTE DES BUDGETS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT)

Le maire présente les propositions budgétaires 2026, pour les budgets Exploitation, Investissement et Lotissement.

Il précise que les prévisions de dépenses et de recettes sont calculées au plus juste, et équilibrées, en tenant compte de la situation économique actuelle.

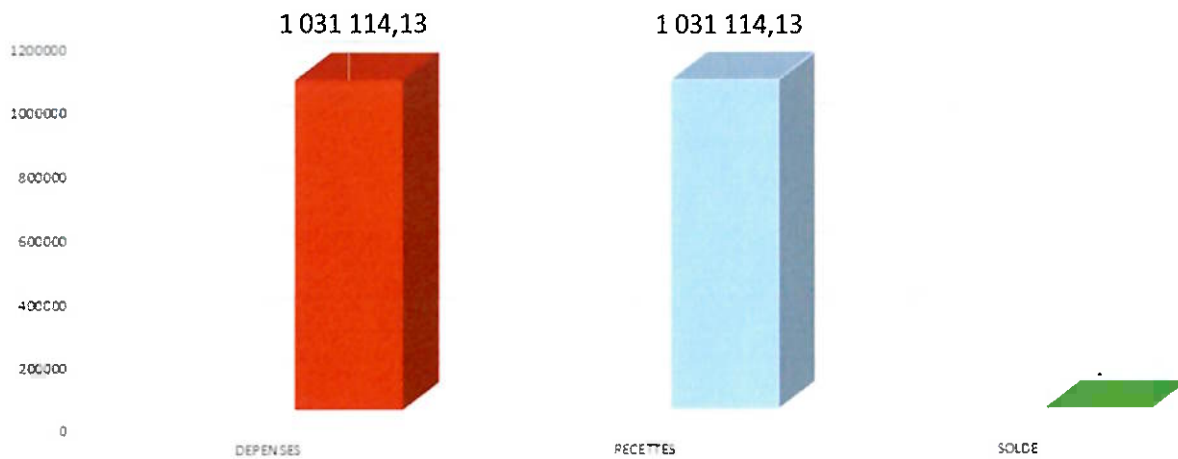
BP EXPLOITATION

DEPENSES / RECETTES



BP INVESTISSEMENT

DEPENSES / RECETTES



LOTISSEMENT EXPLOITATION - INVESTISSEMENT

Code	Libellé	Bud. Prim. N-1	Rea N-1	Prop.
	FONCTIONNEMENT	362 514,30		
	DEPENSES			362 514,30

A l'issue de la présentation, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres, les propositions budgétaires 2026, telles que présentées supra.

PLAN DE FINANCEMENT

RECETTES	362 514,30	362 514,30
----------	------------	------------

I

REFECTION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le maire présente le plan de financement de l'opération de réfection du réseau de collecte des eaux usées, telle qu'approuvée précédemment. Il précise que ce montant comprend les études préalables et complémentaires, engagées depuis la phase APS.

PLAN DE FINANCEMENT

• DEPENSES	• RECETTES
• 215 32 Réseau 951 268 €TTC	• 1321 AESM 227 658 €
	• 13461 DETR 235 317 €
	• 1641 Emprunt 0% 150 000 €
	• 1641 Emprunt Banque des territoires 338 293 €

A l'issue de la présentation, le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité des membres, le plan de financement de l'opération de réfection du réseau de collecte des eaux usées, comme présenté ;

Charge le maire de solliciter toutes les subventions mobilisables et de négocier les meilleures conditions de prêts, auprès des organismes bancaires.

TAXE D'ASSAINISSEMENT 2026

Au regard du coût arrêté de l'opération de réfection du réseau de collecte des eaux usées, le maire propose d'augmenter dès 2026, le prix du m3 de la taxe d'assainissement pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif, afin d'anticiper les augmentations inévitables, consécutives à l'opération de réhabilitation, imposées par Monsieur le Préfet du département.

A l'issue des débats, il est convenu à l'unanimité des membres d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026, une augmentation de 1,00 €, sur le prix actuel du m3 d'eau traitée, pour les usagers privés et professionnels.

TAXE FONCIERE 2026

Il est proposé par le maire, de ne pas augmenter la taxe communale, et de n'appliquer que le taux de majoration départementale.

A l'issue des débats, le conseil municipal décide de n'appliquer que le taux départemental tel que fixé par le Préfet, comme suit :

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	237 672	41,30	108,18	240 600	99 368		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	88 011	35,88	120,58	88 700	31 826		
Taxe d'habitation (TH)	102 100	11,12	44,19	102 900	11 442		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					142 636		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)	142 636	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			6 977	0	-17 469	-32 929	-43 421

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026 A AUXERRE

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONEREES		4. PRODUITS PREVISIONNELS IFER ET PYLONES																																					
Taxe foncière sur le bâti : a. Personnes de condition modeste : 102 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte : 0 c. Locaux industriels : 0 d. Logements sociaux et longue durée : 0 Taxe foncière sur le non bâti : 6 875 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV : b. Dotation pour recentrage THRS : c. Mayotte : >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire : >>> b. Base minimum : c. Locaux industriels : d. Autres allocations :		Taxe foncière sur le bâti : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi : 5 013 Taxe foncière sur le non bâti : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi (terres agricoles) : 37 218 c. Par la loi (autres) : Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi : 3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées : 102 900 b. Logements vacants soumis à la THLV : >>> c. Correction des bases THRS : d. Correction des bases THLV : >>> e. Correction des bases MTHRS : >>>		a. Eoliennes et hydroliennes : b. Centrales électriques : c. Centrales photovoltaïques : d. Centrales hydrauliques : e. Centrales géothermiques : f. Transformateurs électriques : g. Stations radioélectriques : h. Installations gazères et autres : i. Taxe sur les pylônes : 5. REFORMES FISCALES a. TVA compensant la TH : >>> b. TVA compensant la CVAE : 0 c. Coefficient correcteur : 0,654800 d. Taux FB commune 2020 : 18,99 e. Taux FB département 2020 : 21,84																																					
6. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.3. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE																																					
6.1. TAUX PLAFONDS <table border="1"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th colspan="2">Taux moyens communaux de 2025 au niveau :</th> <th>Taux plafonds de 2026</th> <th>Taux des EPCI de 2025</th> <th>Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)</th> </tr> <tr> <td></td> <th>national 12</th> <th>départemental 13</th> <th>14</th> <th>15</th> <th>16</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière sur le bâti (TFPB)</td> <td align="right">39,79</td> <td align="right">46,19</td> <td align="right">115,48</td> <td align="right">7,30</td> <td align="right">108,18</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)</td> <td align="right">51,19</td> <td align="right">47,84</td> <td align="right">127,98</td> <td align="right">7,40</td> <td align="right">120,58</td> </tr> <tr> <td>Taxe d'habitation (TH)</td> <td align="right">23,67</td> <td align="right">23,12</td> <td align="right">59,18</td> <td align="right">14,99</td> <td align="right">44,19</td> </tr> <tr> <td>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</td> <td align="center">>>></td> <td align="center">>>></td> <td align="center">>>></td> <td align="center">>>></td> <td align="center">>>></td> </tr> </tbody> </table>		Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)		national 12	départemental 13	14	15	16	Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,19	115,48	7,30	108,18	Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	47,84	127,98	7,40	120,58	Taxe d'habitation (TH)	23,67	23,12	59,18	14,99	44,19	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux moyen départemental : 16,16 b. Taux maximum de la majo : 1,62		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau : a. National : >>> b. Communal : >>> Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser : >>> b. Taux maximum de la majoration spéciale : >>>	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)																																				
	national 12	départemental 13	14	15	16																																				
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,19	115,48	7,30	108,18																																				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	47,84	127,98	7,40	120,58																																				
Taxe d'habitation (TH)	23,67	23,12	59,18	14,99	44,19																																				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>																																				
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle... a. ... la diminution sans lien a été appliquée : >>> b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés : >>>		Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 22,59																																							

REGLEMENT FINANCIER DU SDEY

Le maire rappelle que chaque année, en début d'exercice, il convient de délibérer sur le règlement financier du SDEY, et sur l'autorisation lui étant accordée de signer toutes conventions de travaux dont le montant n'excède pas 3 500,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres le règlement financier et autorise le maire à signer toutes conventions de travaux, dont le montant n'excède pas 3 500,00 € HT.

Madame Willma KRUISINGA, quitte la réunion à 12 h 06.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2026

A l'issue des débats, il est décidé, à l'unanimité des membres de fixer le montant des subventions attribuées en 2026, comme suit :

- Comité des fêtes 800,00 €
- Association des parents d'élèves 100,00 €
- Sortie scolaire – école primaire de Rogny-les-Sept-Ecluses 100,00 € par enfant de la commune scolarisé

COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNALES

- **MAIRE** : JEAN-PIERRE SANCHIS
- Administration générale
- Finances
- Ressources-Humaines
- Urbanisme (J. Denis)
- Sécurité et tranquillité publique
 - Police municipale
 - Prévention
 - Gestion des risques
- **PREMIER ADJOINT** : ROLAND MARINGE
- **Culture, sport, vie associative**
 - Evénements culturels
 - Soutien aux associations
 - Gestion des équipements sportifs (D. Dumoutier)
- **Développement économique et commerce**
 - Soutien aux commerces locaux
 - Attractivité du territoire
 - Tourisme
- **DEUXIÈME ADJOINT** : CÉCILE VALQUE
- **Mobilités et transports**
 - Circulation (D. Dumoutier)
 - Stationnement
 - Mobilités douces (vélo, marche) (A. Commeau)
- **Environnement et transition écologique**
 - Gestion des déchets
 - Espaces verts, biodiversité (J. Buisson – A Commeau)
 - Energies renouvelables
- **Affaires sociales et solidarité** (J. Buisson – J Bomberault)
 - Aide aux personnes âgées
 - Inclusion sociale
- **TROISIÈME ADJOINT** : CÉDRIC DUPERROY
- **Communication et participation citoyenne**
 - Information municipale
 - Relations avec les habitants
 - Démocratie participative (consultations, réunions publiques)
- **Education, jeunesse et vie scolaire**
 - Ecoles (maternelles, primaires)
 - Cantine, périscolaire
 - Projets jeunesse
- **Cimetière**
 - Suivi des concessions
 - Végétalisation

BROYAGE DES CHEMINS RURAUX

Le maire présente les devis sollicités pour le broyage des chemins communaux.

Code	Description	Qte	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
	à Mr le Maire					
	Devis pour travaux de débroussaillage sur bordure de chemin communal hauteur environ 4 m					
ARC0058	Débroussaillage 2m épaisseur chemin de l'étang neuf	3,25 h		64,00	208,00	20,00
ARC0058	le saucis	3,25 h		64,00	208,00	20,00
ARC0058	la clouche de la belle Jeanette	3,00 h		64,00	192,00	20,00
ARC0058	la maison blanche	1,00 h		64,00	64,00	20,00
ARC0058	la gaudinière	4,00 h		64,00	256,00	20,00
ARC0058	les porchets	1,00 h		64,00	64,00	20,00
	déjà des travaux selon condition de portance des chemins et à partir de Mai					
	condition de règlement : virement 20 jrs fin travaux					
	après acceptation veuillez renvoyer un exemplaire daté et signer avec la mention bon pour accord					
Taux		Base	Montant			
	20,00	992,00	198,40			
Total HT				992,00		
Total TVA				198,40		
Total TTC				1 190,40 €		

Code	Désignation	Qte	PU HT	Prix HT	
	Travaux d'élagage et broyage des bordures de chemins communaux. Travaux de limiter d'élagage à socle, épaveuse avec rotor bois et broyeur forestier				
D 100	1- Chemin du Carbon DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	700,00	0,80	560,00	
D 100	2- Chemin des Auzignys au Grand étang jusqu'à route de Villeneuve les genêts (sous réserve d'accès au chemin barré par gros blocs de pierre) DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	1 150,00	0,80	920,00	
D 100	3- Chemin du Bois des Guérens 1 gros chêne mort menacé de tomber sur le chemin et le barrez DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	1 400,00	0,80	1 120,00	
D 100	4- Chemin des Maisons Blanches DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	500,00	0,80	400,00	
D 100	5- Chemin des Porchers à Maison Tardif DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	700,00	0,80	560,00	
D 100	6- Chemin des Porchers vers Les Frémises DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	750,00	0,80	600,00	
D 100	7- Chemin du Sautee DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	480,00	0,80	384,00	
D 100	8- Le Pré des Harmes DEVIS BROYAGE DEBROUSSAILLAGE	420,00	0,80	336,00	
Taux		Base	Taux	Montant	Montant brut ht €
	TVA	4 880,00	20,00	976,00	4 880,00
					Montant Iva € 976,00
					acompte € 0,00
					Montant net ITC € 5 856,00
					Net à payer € 5 856,00

Après étude des deux propositions, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de retenir l'offre la mois disante établie par la SARL SELSCHOTTER frères de Saint-Maurice-sur-Aveyron, pour un montant de 992,00 € HT (1 190,40 € TTC).

EXONERATION FISCALE

Le maire indique avoir été sollicité par un couple, résidant à titre permanent à Champcevais, sur les possibilités offertes par la commune d'aide à la création d'entreprise.

Le maire propose de réunir un groupe de travail sur l'étude des exonérations fiscales accordées dans le cadre du zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) 2025 qui regroupe les communes rurales bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales pour soutenir leur attractivité.

Proposition adoptée, à l'unanimité des membres.

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

Le maire porte à la connaissance des membres, que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer parmi les membres un représentant au conseil d'administration du SDIS.

A l'unanimité des membres Monsieur Jérôme DENIS, est renouvelé dans ses fonctions de représentant de la commune au conseil d'administration du SDIS.

Points D'ACTUALITE

CONSULTATION DES COLLECTIVITES SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE (OVIN), LIEU-DIT « LE CHAMP CORNU », AU CHARME

Le maire indique que dans le cadre des dispositions de l'article L 122-V du code de l'environnement, la commune a été destinataire d'une demande d'avis sur le dossier relatif à la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque (élevage ovin) et batteries de stockage, route de la Cour, Lieu-dit « Le Champ Cornu », à LE CHARME (45230).

La commune disposant d'un délai de 2 mois pour exprimer son avis, soit jusqu'au 14 juin 2026, le maire propose de reporter la réponse de la commune au prochain conseil, afin de permettre à chacun d'étudier la demande.

Il précise que le dossier de consultation a été adressé par voie électronique par le secrétariat, à tous les membres le 23 avril 2026.

Proposition adoptée, à l'unanimité des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

 Le Maire,
Jean-Pierre SANCHIS